

Accroissement cohérent des rémunérations et véritable reconnaissance des professionnels et des associations d'action sociale, médico-sociale et de santé : il y a urgence !

Le Conseil d'administration de l'URIOPSS Centre a adressé aux décideurs publics, en novembre 2020, une *Lettre ouverte demandant des primes exceptionnelles COVID-19 égalitaires, un accroissement des rémunérations des professionnels, et une véritable reconnaissance des associations et des professionnels du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé*. Le Conseil d'administration de l'URIOPSS a décidé, en décembre 2020, d'étendre la démarche à l'ensemble du réseau UNIOPSS-URIOPSS sur tout le territoire national.

Plusieurs élus de la région ont répondu à notre lettre et ont relayé nos préoccupations au niveau national, nous vous en avons régulièrement tenu informé.

Aujourd'hui, les mesures nationales et départementales ne sont pas à la hauteur des enjeux salariaux et de reconnaissance de l'action sociale et médico-sociale associative.

Et c'est un paradoxe, car il y a eu des avancées. Mais celles-ci ont créé d'insoutenables distorsions salariales entre les métiers et les secteurs.

Le Ségur de la Santé a suscité beaucoup d'espoirs. L'accord signé le 13 juillet 2020 est un effort inédit et une belle avancée sociale. Mais les revalorisations salariales de 183€ nets issues du Ségur de la santé ne concernent à ce jour, pour le secteur privé non lucratif, que les établissements sanitaires et les EHPAD. L'accord de méthode résultant de la mission Laforcade évoque une revalorisation de certains professionnels pour les établissements et services financés par l'Assurance Maladie. Le secteur social y est mentionné, c'est suffisamment rare pour être souligné, mais force est de constater qu'aucun engagement ferme ni aucun calendrier n'est annoncé sur ce point. Pour la Branche de l'aide à domicile, l'avenant 43 (enfin agréé !) vise à améliorer les conditions de rémunération des personnels. Mais les conditions de financement de ces revalorisations demeurent incertaines.

En conséquence, de nombreux professionnels de l'action sociale et médico-sociale demeurent encore exclus de ces revalorisations en fonction de leur métier ou de l'autorité de tarification compétente.

Cette situation pose plusieurs problèmes :

- Un manque de reconnaissance de l'ensemble des professionnels, mis en exergue durant la crise sanitaire, que reflète l'insuffisante évolution des rémunérations au cours des 10 dernières années notamment (conduisant certaines grilles des conventions collectives du secteur en dessous du niveau du SMIC) ;
- Une iniquité de traitement générant un risque juridique de voir rémunérés différemment des professionnels disposant des mêmes responsabilités et qualifications ;

- Une majoration du déficit d'attractivité du secteur et une mise en concurrence des structures en matière de recrutement, mettant en cause, à terme, la capacité des associations à déployer leur projet et à mettre en œuvre les politiques sociales. Les associations observent déjà des phénomènes de fuite de professionnels d'un secteur à un autre. Ces secteurs font face à de grandes difficultés de recrutement, et du turnover important. A cela s'ajoute un fort épuisement des professionnels, renforcé par la crise sanitaire, qui perdure. Ces difficultés en matière de ressources humaines impactent la continuité et la qualité des accompagnements et les prises en charge des personnes particulièrement fragiles et vulnérables.

Il est donc nécessaire à la fois d'accroître ces rémunérations et d'assurer une cohérence entre les différents secteurs. Dans toutes les régions, les associations, fondations, mutuelles engagées dans l'action sociale et de santé appellent l'ensemble des autorités publiques compétentes à agir rapidement pour concrétiser cette reconnaissance et assurer l'équité.

Pour répondre aux besoins des personnes vulnérables sur les territoires et garantir la qualité des accompagnements, il faut reconnaître la place et le rôle des associations d'action sociale et de santé et la valeur du travail effectué par les professionnels. Cette reconnaissance du secteur passe désormais par des actes concrets. Nous avons eu des engagements politiques. Nous avons suffisamment de rapports attestant des besoins de notre secteur. Il nous faut à présent des décisions qui prouvent que nous sommes, bien plus que de simples opérateurs, de véritables partenaires au service de tous, dont l'engagement et le sens des responsabilités est nécessaire à notre pays, et pas seulement en temps de crise. Ce serait une avancée majeure, au moment où nous fêtons le 120^{ème} anniversaire de la loi du 1^{er} juillet 1901 créant les associations !

Dans une récente Tribune, Patrick Doutreligne, Président de l'UNIOPSS, soulignait que notre pays ne pouvait « esquiver l'indispensable revalorisation des métiers du sanitaire et du social au risque d'un délitement progressif de notre cohésion ».

L'été doit permettre aux décideurs publics de clarifier la situation. C'est urgent. Sinon, après 18 mois d'une extraordinaire mobilisation des professionnels et des bénévoles, les associations appelleront à nouveau avec force à une véritable reconnaissance des compétences et des métiers du secteur social et de la santé. Sans réponse, le climat social pourrait être défavorable alors même que les défis pour répondre aux besoins des personnes vulnérables de notre pays sont colossaux.

Que cet été soit réconfortant pour chacun autant que productif pour tous !

Marcel Hartmann
Président de l'URIOPSS Centre